

RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU CONSEIL DE FONDATION DE L'AMA

19 et 20 novembre 2016
Glasgow, Écosse, Royaume-Uni

Synthèse des résultats

En plus du [communiqué de presse](#) publié par l'AMA à la suite de ses récentes réunions à Glasgow, nous avons compilé une synthèse des résultats des réunions pour les partenaires de l'AMA.

Rapport de la personne indépendante

Les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation ont été avisés que le professeur Richard McLaren, personne indépendante, avait récemment indiqué qu'il publierait la deuxième partie de son rapport le 9 décembre 2016.

Reconduction du président de l'AMA

Le Conseil de fondation a approuvé un deuxième mandat de trois ans pour le président de l'AMA Sir Craig Reedie, CBE. Ce deuxième mandat s'échelonne du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Élection de la vice-présidente de l'AMA

Le Conseil de fondation a élu M^{me} Linda Hofstad Helleland (ministre norvégienne de la Culture, ayant autorité sur le sport) au poste de vice-présidente. Son mandat, qui commence dès maintenant, s'échelonne jusqu'au 31 décembre 2019.

M^{me} Helleland remplace le Rév. Dr Makhenkesi A. Stofile, d'Afrique du Sud, qui est malheureusement décédé en août 2016, laissant son siège vacant depuis lors.

Modifications aux statuts de l'AMA

Le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé les changements suivants aux statuts de l'AMA, plus précisément à l'Article 11 :

- a) l'ajout selon lequel les comités ad hoc ou permanents de l'AMA peuvent mener leurs activités aux termes de leurs propres règlements;
- b) le retrait de l'exigence voulant que le président des comités permanents de l'AMA soit un membre actif du Comité exécutif ou du Conseil de fondation de l'AMA ou en ait été membre au cours des trois dernières années.

Comité de contrôle de la conformité – règlements et nomination d'un nouveau président

Le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé un ensemble de nouveaux règlements du Comité de contrôle de la conformité (CRC). Cette mesure vise à faire en sorte que le CRC soit régi par ses propres règlements, plutôt que par ceux s'appliquant aux comités permanents de l'AMA, ainsi qu'à assurer la neutralité et la spécialisation des membres du CRC, un élément crucial pour la crédibilité des activités du comité, comme l'expérience l'a montré.

On a proposé que M. Jonathan Taylor, avocat britannique renommé dans le domaine du sport à l'échelle internationale, prenne le relais de M. René Bouchard comme président du CRC, à compter de maintenant. M. Bouchard a récemment été nommé au poste de conseiller en relations avec les gouvernements au sein de l'équipe de direction de l'AMA. La proposition a été approuvée.

Désignations du Comité exécutif 2017

Le Comité exécutif 2017 de l'AMA a été approuvé par le Conseil de fondation, conformément aux exigences des statuts de l'AMA. Il sera constitué des personnes suivantes :

- | | | |
|-----|--|---|
| 1. | Sir Craig REEDIE – <i>président</i> | (Mouvement sportif) |
| 2. | Linda Hofstad HELLELAND – <i>vice-présidente</i> | (autorités publiques) |
| 3. | Ugur ERDENER | (CIO) |
| 4. | Jiri KEJVAL | (ACNO) |
| 5. | Francesco RICCI BITTI | (ASOIF) |
| 6. | Patrick BAUMANN | (SportAccord) |
| 7. | Tony ESTANGUET | (Commission des athlètes du CIO) |
| 8. | Mustapha S. KALOKO | (Afrique/Commission de l'Union africaine) |
| 9. | Marcos DIAZ | (Amériques/président du CADE) |
| 10. | Toshiei MIZUOCHI | (Asie/Japon) |
| 11. | Thorhild WIDVEY | (Europe/Norvège) |
| 12. | Sussan LEY | (Océanie/Australie) |

Conseil de fondation 2017

La composition du Conseil de fondation 2017 a été présentée. Les changements par rapport à 2016 sont indiqués ci-après. Ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Pour le Mouvement sportif :

- Jean-Christophe ROLLAND remplace Ugur ERDENER comme représentant de l'ASOIF.
- Ugur ERDENER remplace Patrick BAUMANN comme représentant du CIO.
- Patrick BAUMANN remplace Gian Franco KASPER comme représentant de SportAccord.
- Zlatko MATEŠA remplace Eduardo DE ROSE comme représentant de l'ACNO.
- Angela RUGGIERO remplace Claudia BOKEL comme représentante de la Commission des athlètes du CIO (*depuis août 2016*).
- Les mandats de Robin MITCHELL (CIO) et d'Adam PENGILLY (Commission des athlètes du CIO) sont renouvelés.

Pour les autorités publiques :

- Akif Çağatay KILIÇ de Turquie occupe maintenant le siège de l'Europe laissé vacant par la Russie en novembre 2015 (*depuis novembre 2016*).
- Hassan WARIO du Kenya remplace Redwan HUSSEIN d'Éthiopie.
- Les mandats de Dong Hun YU (Corée) et de Jonathan COLEMAN (Nouvelle-Zélande) sont renouvelés.

La liste complète des membres se trouve sur le [site Web](#) de l'AMA (composition actuelle de 2016) et sera mise à jour à la fin de l'année.

Composition des comités permanents 2017

La composition des comités permanents de l'AMA pour 2017 a été présentée lors des réunions. Tous les candidats ont depuis été informés à savoir si leur candidature avait été retenue. L'annonce de la liste des membres des comités a été publiée sur le [site Web](#) de l'AMA le 30 novembre 2016.

Étapes à venir

Le Comité exécutif et le Conseil de fondation ont consacré passablement de temps à la feuille de route et aux calendriers initiaux des étapes à venir en matière de lutte antidopage. L'équipe de direction de l'AMA a analysé les résultats des divers forums qui ont eu lieu récemment et formulé des recommandations expressément pour le Comité exécutif et le Conseil de fondation.

Conséquences de la non-conformité

Le Conseil de fondation a examiné le cadre proposé de sanctions calibrées en cas de non-conformité élaboré par le CRC et l'a approuvé dans son principe. Les prochaines étapes consisteront à tenir d'autres consultations et, une fois mis en œuvre, ce cadre donnera au système antidopage la capacité d'imposer aux organisations antidopage des sanctions significatives, prévisibles et proportionnées en cas de non-conformité au Code mondial antidopage.

Enquêtes

Le Conseil de fondation a accepté que l'équipe de direction de l'AMA poursuive le développement de son service des enquêtes. Il appuie aussi la mise en œuvre d'une politique accordant une plus grande indépendance à ce service. La direction de l'AMA travaillera maintenant à la rédaction de cette politique, qui sera présentée en mai 2017.

Contrôles

Le Conseil a convenu de poursuivre le processus d'évaluation de l'établissement d'une autorité de contrôle indépendante, demande qui avait été formulée par le Sommet olympique. Un groupe directeur, composé de représentants du Mouvement sportif et des gouvernements, examine la question et produira un rapport à ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil de fondation, en mai 2017.

Politique et programme de dénonciation

Une politique et un programme exhaustif de dénonciation ont été approuvés.

Le programme exhaustif fait en sorte que les actes répréhensibles puissent être signalés en toute confiance au moyen de mécanismes de sécurité appropriés et procure une plus grande assurance aux personnes qui fournissent des renseignements importants.

La politique est un document juridique qui vise à définir clairement la marche à suivre pour les informateurs/lanceurs d'alerte et l'AMA, ainsi que leurs droits et obligations. Ce document sera publié en janvier 2017, lorsque les plateformes de soutien appropriées (site Web et application) seront terminées.

Un autre document, plus court et plus convivial, sera rédigé à l'intention du grand public et des sportifs, maintenant que la politique a été approuvée.

Accréditation des laboratoires

Le Conseil de fondation a approuvé la mise sur pied d'un groupe de travail ad hoc sur les laboratoires. Ce groupe de travail sera composé des personnes suivantes :

- le président, Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA;
- le président, World Association of Anti-Doping Scientists;
- un directeur de laboratoire;
- un avocat indépendant;
- des représentants des Affaires juridiques et du service Science de l'AMA;
- d'une expertise additionnelle, au besoin.

Il est prévu que le groupe de travail examine le système actuel d'accréditation des laboratoires et présente un premier rapport au Conseil de fondation de l'AMA en mai 2017.

Gouvernance

Le Conseil de fondation a approuvé la mise sur pied d'un groupe de travail ad hoc sur la gouvernance. Ce groupe de travail sera composé des personnes suivantes :

- cinq représentants des autorités publiques (un représentant par région);
- cinq représentants du Mouvement sportif;
- deux représentants des ONAD;
- deux représentants des sportifs;
- deux ou trois experts indépendants (nommés par l'AMA).

L'équipe de direction de l'AMA envisage de finaliser la composition du groupe de travail d'ici le 21 décembre 2016 et espère confirmer les grandes lignes proposées des tâches à effectuer avant mai 2017. On s'attend à ce que le groupe présente un premier rapport au Conseil de fondation de l'AMA lors de sa prochaine réunion, le 17 mai 2017.

Financement

Dans le but de faire progresser les diverses propositions qui lui sont présentées, et pour refléter l'augmentation considérable du travail nécessaire, le Conseil de Fondation a recommandé que le Comité des finances de l'AMA prépare, en 2017, un projet de budget pour 2018 qui tient compte des nouvelles activités stratégiques que l'AMA envisage d'entreprendre.

Calendrier de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

Le Conseil de fondation a recommandé que l'AMA continue de planifier l'organisation d'une conférence mondiale en 2019. La tenue de la conférence ne devrait être devancée que si du contenu approprié (ébauche du Code/Programme mondial antidopage révisé, à la suite d'une consultation adéquate des partenaires) est disponible à l'avance.

Projet de budget 2017

Le budget 2017 de l'AMA, qui présente une augmentation de 5 % par rapport à 2016, a été approuvé. On y trouve le rétablissement des frais de déplacement des membres qui sont estimés à 2 % ou 566 187 \$ US. Essentiellement, cela se traduit par une hausse de 3 % des contributions qui s'appliquera aux activités de l'AMA.

Projets de recherche en sciences sociales

Le Comité exécutif de l'AMA a approuvé les recommandations du Comité Éducation de l'AMA concernant la subvention de deux recherches en sciences sociales totalisant 87 765 \$ US, en vertu du programme de subvention de recherche en sciences sociales 2017. Il a été convenu que les 212 235 \$ US restants iraient à d'autres recherches ciblées en 2017.

Par ailleurs, trois subventions du fonds de recherche spécial pour des projets de recherche en science sociale axés sur les politiques de dénonciation ont été approuvées, pour un montant total de 129 677,30 \$.

Documents techniques

Le Comité exécutif a approuvé deux documents techniques mis à jour, soit le Document technique 2017 sur les limites de décision et le Document technique 2017 sur la documentation du laboratoire.

Le Document technique 2017 sur la documentation du laboratoire a été approuvé sous réserve d'une modification à apporter avant sa publication. L'AMA travaille là-dessus, et une version sera publiée une fois que cette modification aura été apportée.

Les documents techniques entreront en vigueur le 1^{er} mars 2017.

Code mondial antidopage – déclarations de non-conformité

Le Conseil de fondation de l'AMA a déclaré les organisations antidopage suivantes non conformes avec effet immédiat, d'après les recommandations du Comité de contrôle de la conformité :

- Organisation antidopage d'Azerbaïdjan (AZADA)
- Autoridade Brasileira de Controle de Dopagem (ABCD)
- Lembaga Antidopage Indonésie (LADI)

Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) – modifications

Le Comité exécutif a approuvé une version à jour du DTASS, mais a exigé que l'on continue de surveiller son incidence potentielle et envisage une certaine flexibilité, au besoin, avant que les changements pertinents entrent en vigueur.

Voici les principaux changements :

- *L'hormone de croissance (GH) et les facteurs de libération de l'hormone de croissance (GHRF) auront leurs propres niveaux minimums d'analyse (NMA).*

Les NMA des facteurs de libération de l'hormone de croissance deviendront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2017 et ceux de l'hormone de croissance, à compter du 1^{er} janvier 2018.

- *Mise en œuvre obligatoire d'un module hématologique du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) pour les sports et disciplines dont le NMA pour les agents stimulants de l'érythropoïèse est de 30 % et plus, comme l'indiquent les annexes 1 et 2 du DTASS.*

Il a été convenu que les organisations antidopage concernées devraient obligatoirement mettre en œuvre un module hématologique (sanguin) du PBA pour ces sports et disciplines, à compter du 1^{er} janvier 2018.